

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin  
75011 PARIS  
Tél : 01 55 65 04 00  
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
Web: <https://www.codinf.fr>



# ASSISES DES DÉLAIS DE PAIEMENT



Organisées par l'AFDCC et la FIGEC le 26 octobre, elles ont permis aux prestataires de fournir quelques données.

**1/ Données fournies par CREDITSAFE, qui se fonde sur un panel de plus d'1,5 million d'entreprises :**

■ les **retards ≥ 90 jours** au 30/09 sont passés de 0,6% en 2019 à **6,6%** en 2020 et à **22,1%** en 2021

■ de 2020 à 2021, les **privileges** URSSAF au 30/09 ont crû de 119% (montant médian -69%) et ceux du Trésor de 32% (montant médian -7%)

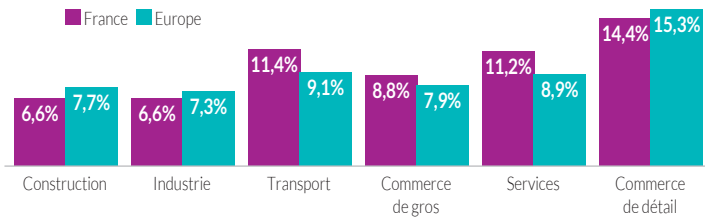
■ Pourcentages d'entreprises frappées de privilèges URSSAF par tranche d'effectif :

Activités	Proportion d'entreprises avec retard	Nombre de jours de retard de paiement (moyenne toutes entreprises)	Nombre de jours de retard de paiement (moyenne des entreprises en retard)
Finance assurance immobilier	67%	31	45
Agriculture sylviculture pêche	64%	27	40
Articles sport culture loisirs	53%	22	26
Services aux entreprises	51%	20	35
Édition et diffusion	55%	20	31
Commerce de gros et intermédiation	54%	18	27
Services aux particuliers	52%	17	29
Administration publique enseignement	66%	16	22
Santé humaine et animale	49%	15	28
Construction BTP	45%	15	28
Industrie fabrication réparation récupération	56%	15	23
Commerce de détail vente en boutique	44%	13	26
Hébergement tourisme restauration	32%	8	22

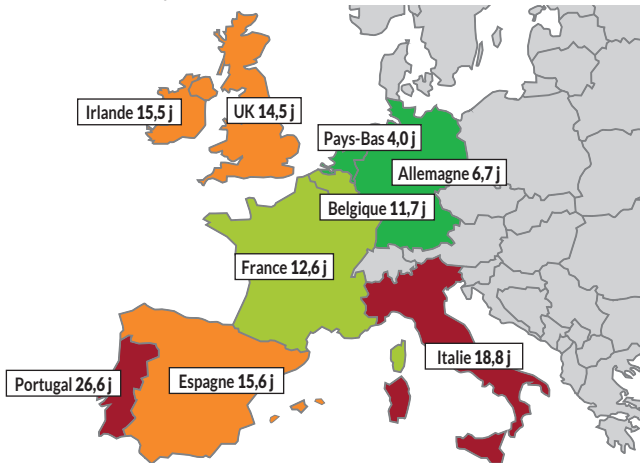
Activités	Aucun	1 à 9	10 à 49	50 à 999	>1000	Total
Construction BTP	2	7	11	1		21
Commerce de détail - vente en boutique	1	8	3	1		13
Industrie fabrication réparation récupération		1	6	4	1	12
Services aux entreprises	2	4	4	1		11
Commerce de gros et intermédiation	1	3	4	2		10
Hébergement tourisme restauration	2	3	3	1		9
Services aux particuliers		3	4	1		8
Finance assurance immobilier	2	4	2			8
Édition et diffusion	1	1		1		3
Administration publique enseignement		1	1			2
Agriculture sylviculture pêche		1				1
Articles sport culture loisirs			1			1

## 2/ ALTARÈS

■ en 2021, les retards sont plus élevés en France de 11,4% par rapport à l'an dernier, alors que l'écart n'est que de 7,7% pour l'ensemble de l'Europe.



- au Danemark, 90% des transactions sont payées sans retard
- en Chine, 17 à 18% des factures subissent des retards de paiement > 30 jours



## 3/ INTRUM

Délais de paiement interentreprises (en jours) :

	Allemagne	Espagne	France	Suisse	Royaume-Uni	Portugal	Italie	Belgique	Europe
2020	67	65	65	64	64	63	49	36	60
2021	53	52	50	53	52	53	52	52	52

## 4/ Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE)

- tous les fournisseurs de la sphère publique sont désormais enregistrés dans Chorus Pro
- en 2020, 184 millions de factures ont été traitées ; leur taux de dématérialisation s'est établi à 98% pour les grandes entreprises, 97% pour les ETI et 86% pour les petites structures
- 87% ont été payées dans les délais

## NOUVELLE PROCÉDURE DE TRAITEMENT DE SORTIE DE CRISE

La loi relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire a été adoptée le 31 mai 2021. Elle prévoit la mise en place d'une procédure judiciaire simplifiée à destination des petites entreprises en bonne santé financière en amont de la crise sanitaire et dont les difficultés résultent de cette dernière

L'objectif est de leur permettre de réorganiser leurs créances à l'aide d'une procédure adaptée et inédite afin de limiter une potentielle vague de défaillances à l'issue de l'arrêt des aides de l'État (PGE, fonds de solidarité, chômage partiel, aides directes etc.).

Cette procédure peut être sollicitée jusqu'au 2 juin 2023. Les entreprises concernées emploient **moins de 20 salariés**, possèdent **moins de 3 millions d'euros au passif** de leur bilan\* (hors capitaux propres) et exercent une **activité commerciale, artisanale, agricole ou libérale**.

Le demandeur doit être en **cessation de paiement** mais disposer des **fonds nécessaires pour régler ses créances salariales**. Dans un délai de 3 mois maximum, il doit fournir un projet de plan lui permettant de pérenniser ses activités. L'administrateur judiciaire est remplacé par un mandataire judiciaire.

\* Seul le dernier bilan clos est étudié.

## RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
1 000 000 €	SUEZ RV ILE DE FRANCE	66201448900840	26/11/2021
600 000 €	SYSTRA	38794953000050	05/11/2021
400 000 €	ICADE	58207494401211	05/11/2021
352 000 €	BARILLA FRANCE	43322535600115	05/11/2021
175 000 €	SAGE	31396612900857	05/11/2021
110 000 €	EIFFAGE CONSTRUCTION ALSACE	57850546300146	05/11/2021
95 000 €	AIG EUROPE	83813646300018	26/11/2021
65 000 €	LEON VINCENT	56175084500365	05/11/2021
32 000 €	RAMERY TRAVAUX PUBLICS	61712011800170	26/11/2021
19 000 €	CBE	34054439400059	26/11/2021
15 000 €	RAMERY RESEAUX	42166441800033	26/11/2021
15 000 €	DISTRITEC	35403882000313	26/11/2021
15 000 €	FANUC FRANCE	34743701400033	05/11/2021
12 000 €	BOIS ET SCIAGES DE SOUGY	33493430400018	26/11/2021
4 000 €	LEMOINE FRANCE	49338324400065	26/11/2021
1 000 €	RAMERY-BATIMENT	44595007400234	26/11/2021

## PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Assises des Délais de Paiement organisées par l'AFDCC et la FIGEC le 26 octobre
- Webinaire AFDCC du 15 novembre
- Conférence DFCG sur les prêts participatifs et les obligations liées à la relance le 26 novembre
- Journée Crédit de l'AFDCC le 26 novembre
- Comité de labellisation « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » à distance le 30 novembre



## DÉLAIS DE PAIEMENT : LES RÈGLES À CONNAÎTRE

La DGCCRF a publié une fiche pratique actualisée au 28/09/2021

 [accéder au document](#)